



Délibération n°2026-03

Relative au budget primitif 2026

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 23 janvier 2026, réuni le 4 février 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présents :

Monsieur Christophe COULON, Monsieur Yvan HUTCHINSON (avec le pouvoir de Monsieur Jean-Michel MICHALAK), Monsieur Bernard GERARD, Madame Samira HERIZI, Monsieur Carlos DESCAMPS (suppléant de Monsieur Philippe EYMERY), Madame Joëlle GARAUULT.

Monsieur Régis CAUCHE, Madame Isabelle DUBOIS, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER), Monsieur Bernard DEHAUT, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absents / excusés :

Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Jean-Michel MICHALAK (ayant donné pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON), Monsieur Philippe EYMERY (représenté par son suppléant Monsieur Carlos DESCAMPS), Madame Sarah KERRICH-BERNARD. Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON).

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu CORBILLON.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu le règlement intérieur du SMALIM ;

Vu le règlement budgétaire et financier du SMALIM ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs regroupements et leurs établissements publics ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 présenté en séance du Comité syndical du 19 novembre 2025 et le débat ayant suivi ;

Vu les interventions des délégués des collectivités adhérentes en réunion du Comité syndical ;

DECIDE

- D'approuver le budget primitif du SMALIM pour l'année 2026 ci-annexé ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votes pour : 11

Ne participe pas au vote : 0

Abstention : 2

Vote contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE
COULON
Date de signature : 06/02/2026
Qualité : PRESIDENT